



Groupe de travail n° 5 – Aménagement des espaces en médiathèques

COMPTE RENDU DE RÉUNION N°2

Vendredi 13 février 2026 de 14h30 à 16h30

Présents : Anne Bourguignon, Philippe Crespin, Marion Didier, Julien Farenc, Samir Ghorafi, Joseph Minster, Pauline Sauveur.

1. Introduction

Deux grandes parties structurent la séance : un premier temps consacré à la présentation de l'architecture globale des livrables du projet national ; un second temps de travail collectif centré sur les trois livrables identifiés pour ce chantier.

Il est précisé que les auditions programmées pour nourrir le travail du groupe n'ont pas encore toutes pu être calées dans le calendrier prévu. Plusieurs rendez-vous sont néanmoins imminents — notamment avec la médiathèque Les Capucins de Brest, l'Hôtel-Dieu de Clermont-Ferrand, la médiathèque José Cabanis de Toulouse (pour le dispositif Music Box), La bibliothèque Oscar Niemeyer de Le Havre, et la médiathèque de Neuilly-sur-Seine — et viendront alimenter directement les livrables du chantier lors de la prochaine réunion. La séance est donc en partie centrée sur le cadrage des livrables à partir des matériaux déjà disponibles issus du premier groupe de travail.

2. Présentation de la démarche de production des livrables

Une philosophie de livrables modulaires

Images en bibliothèques présente la philosophie générale retenue pour l'ensemble des productions du projet national. Le choix a été fait de renoncer à un rapport de synthèse unique d'une centaine de pages, au profit d'une série de livrables courts, ciblés et variés dans leur forme.

Ce choix est justifié par plusieurs raisons. Un rapport monolithique serait difficile à construire dans le cadre d'un travail à distance impliquant plusieurs groupes de travail aux calendriers contraints ; il

nécessiterait des allers-retours très nombreux avec le ministère de la Culture et avec le CNC ; enfin, sa lecture et son appropriation par les professionnels du secteur seraient moins aisées qu'un ensemble d'objets thématiques directement exploitables.

Les livrables retenus prennent des formes variées : livrets techniques ou métier (de 2 à 6 pages), notes de recommandation ou de préconisation, notes de synthèse, infographies (format poster ou grand format), kits de communication, manifestes. Une maquette commune a été formalisée par la responsable de la communication graphique d'Images en bibliothèques pour garantir la cohérence visuelle de l'ensemble et cadrer les volumes de texte par type de page. Cela facilite notamment le travail collectif : une page peut être prise en charge de manière autonome par un membre du groupe, puis intégrée à l'ensemble.

L'un des intérêts de cette forme séquencée en petits livrets est que certains d'entre eux peuvent devenir des ressources durables, au-delà de la restitution.

Modalités de diffusion

La question des canaux de diffusion envisagés pour ces livrables est soulevée. L'ensemble apparaîtra sur le site du projet national, et les livrables les plus opérationnels — manifestes, infographies, livrets pratiques — seront également disponibles en téléchargement sur le site d'Images en bibliothèques. La diffusion sera ensuite libre.

Cette approche est jugée pertinente pour le chantier 5 en particulier : elle oriente le travail du groupe vers des documents pratiques et opérationnels, et permet de penser des formes de préconisation concrètes sur la conception des espaces.

3. Présentation et discussion autour des livrables du chantier 5

Présentation des trois livrables identifiés pour le chantier 5

Trois livrables ont été identifiés pour le chantier 5, à partir des éléments remontés lors du premier groupe de travail :

- **Li32** — Livret — « Cinq espaces consacrés à l'audiovisuel en bibliothèque » (5 à 6 pages) : présentation de cinq espaces audiovisuels dans des bibliothèques aux typologies variées, s'interrogeant sur la mise en scène de la continuité des collections physiques et numériques. Ce livret sera l'émanation directe des auditions à venir.
- **Li33** — Infographie — « Quel(s) espace(s) pour l'audiovisuel dans les médiathèques ? » (1 à 2 pages) : arbre de préconisations variables en fonction des caractéristiques du bâtiment et de la politique souhaitée pour l'audiovisuel.
- **Li34** — Note de transmission — « Proposition de chapitre d'ouvrage — Espaces consacrés à l'audiovisuel » : contribution à la future édition du Moniteur Concevoir et construire une bibliothèque, sous la forme de recommandations adressées aux futurs rédacteurs.

État des auditions à venir

Les auditions identifiées pour nourrir principalement le livret Li32 portent sur cinq établissements : la médiathèque de Brest (Bénédicte Jarry), l'Hôtel-Dieu de Clermont-Ferrand, la médiathèque de Toulouse pour le dispositif Music Box, la médiathèque du Havre — dont la réflexion sur les espaces audiovisuels avait été identifiée comme particulièrement aboutie lors du premier GT —, et la médiathèque de Neuilly-sur-Seine, qui dispose d'un étage entier de 110 m² dédié à l'audiovisuel, articulant collections, création et fablab.

Les membres du groupe souhaitant participer à certaines de ces auditions sont invités à se manifester directement auprès de l'équipe de coordination. L'audition de Brest est programmée le lendemain après-midi.

4. Discussion Li32 — Livret « Cinq espaces consacrés à l'audiovisuel en bibliothèque »

La question de la représentativité du panel d'établissements

La discussion porte d'abord sur la composition du panel des établissements qui seront présentés dans le livret. Les cinq établissements initialement identifiés — Brest, Toulouse, Clermont-Ferrand, Le Havre, Neuilly-sur-Seine — sont tous des structures disposant de moyens conséquents et situées dans des villes d'une certaine envergure.

Un risque de déconnexion avec la réalité de la grande majorité des bibliothèques françaises est soulevé. Les établissements disposant de vastes superficies et de budgets importants sont loin d'être la norme, et si le livret ne présente que des configurations hors de portée pour la plupart des collègues, ceux-ci risquent de conclure que les recommandations ne les concernent pas. Le groupe plaide pour l'inclusion d'au moins un établissement de taille intermédiaire — autour de 10 000 à 20 000 habitants — et d'une bibliothèque départementale, ces dernières étant elles-mêmes engagées dans de nombreux projets de construction et de réhabilitation au niveau national, avec des volumes de collections importants et des logiques de mise en scène spécifiques.

« Si on ne se concentre que sur ce type d'établissements, les autres collègues — qui sont quand même majoritaires en France — vont se dire que ces recommandations ne sont pas pour eux. »

La question est également posée d'une bibliothèque en milieu rural. Joseph Minster évoque l'exemple de Ouroux-en-Morvan, petit village du Morvan où cohabitent une petite bibliothèque et une salle de cinéma de 30 places dans un même équipement communal, avec des liens qui semblent propices à une réflexion sur l'articulation entre bibliothèque et projection en territoire rural. Pauline Sauveur (CAUE 58) propose de mobiliser ses contacts à la BDP de la Nièvre pour identifier d'autres pistes de petites médiathèques très investies par leurs communes sur ces sujets.

La question est également soulevée de savoir si Neuilly-sur-Seine peut être considérée comme représentative d'une ville de taille intermédiaire. La difficulté de transposer ses choix — un étage entier de fablab et de création — à des communes aux budgets plus modestes, conduisent à maintenir Neuilly dans le panel en tant que cas singulier, tout en cherchant d'autres exemples à d'autres échelles.

Un consensus se dégage : il ne s'agit pas d'être exhaustif dans l'absolu, mais de veiller à ce que le livret présente des configurations à différentes échelles — grandes, intermédiaires, rurales et départementales — pour que les préconisations qui s'en dégagent puissent résonner avec des situations diverses. L'idée est que même dans la présentation d'un grand espace, les choix effectués peuvent être inspirants pour des structures plus modestes.

Ce qu'un utilisateur attend du livret

La discussion s'ouvre sur la question des usages que les professionnels feront du livret, pour en déduire la structure de présentation de chaque espace. Deux situations types sont identifiées. La première est celle d'un professionnel en phase de projet — construction ou réhabilitation — qui a besoin d'une perspective, d'une vision d'ensemble, presque d'un aspect manifeste pour nourrir son argumentaire auprès des tutelles. La seconde est celle d'un bibliothécaire qui dispose déjà d'un espace et cherche à le faire évoluer : dans ce cas, c'est une aide à la décision pratique qui est attendue, avec des réponses à des questions très concrètes.

« Je veux développer un tout petit espace de projection. J'ai tant de mètres carrés, qu'est-ce qu'il me faut comme équipement ? Est-ce qu'il faut absolument que je fasse le noir ? Est-ce qu'un écran lumineux LCD suffit ? Où est-ce que je dois placer l'espace dans la bibliothèque ? »

La question des fournisseurs de matériel vidéo et informatique est également soulevée : ce type d'information pratique est attendu par les professionnels dans un tel document. De même, la question du mobilier et du facing des collections est identifiée comme centrale : au-delà des grandes questions architecturales, des préconisations concrètes sur la présentation physique des supports sont souhaitées.

Il est également proposé que pour chaque espace présenté, soit explicitement mentionné le type d'espace choisi — ouvert, excentré, en entrée, au sous-sol — et les raisons de ce choix, pour permettre au lecteur de se positionner par rapport à ses propres contraintes architecturales et d'opérer des transpositions à d'autres échelles.

« Ce n'est pas tant des réponses, c'est plutôt les questions à se poser. »

Cette reformulation fait consensus : le livret ne prétend pas épuiser toutes les configurations possibles, mais doit outiller les professionnels pour conduire leur propre réflexion à partir d'exemples commentés. En termes de format, deux à trois pages par espace semblent nécessaires pour articuler une note d'intention, un retour d'expérience pratique et des visuels.

Compléments au canevas de questions pour les auditions

Le canevas de questions établi lors du premier groupe de travail, articulé autour de trois blocs (aménagement et usages des espaces audiovisuels, place des usagers et indicateurs d'usage, vision politique et partenariale), est rappelé. La discussion produit plusieurs compléments.

L'aménagement intérieur au sens strict — type de meubles, facing, présentation des supports — est identifié comme un angle à intégrer explicitement dans les questions posées aux établissements audités. La caractérisation de la position de l'espace dans la bibliothèque doit également être systématisée dans les présentations, afin de permettre au lecteur du livret de se positionner par rapport à ses propres contraintes architecturales. Les membres du groupe peuvent envoyer par courriel des compléments au canevas s'ils identifient ultérieurement des angles manquants.

5. Discussion Li34 — Note de transmission pour le Moniteur « Concevoir et construire une bibliothèque »

Nature et enjeux du livrable

Le contexte de ce livrable est rappelé : l'ouvrage du Moniteur *Concevoir et construire une bibliothèque* fait l'objet d'une réédition à laquelle le ministère de la Culture souhaite voir intégré un chapitre dédié à l'audiovisuel, dimension actuellement peu traitée dans l'édition existante. Plutôt que de rédiger le chapitre dans l'absolu — ce qui serait difficile sans avoir accès à la structure d'ensemble de l'ouvrage —, l'enjeu est de formuler des recommandations à l'intention des futurs rédacteurs.

Deux ouvrages de référence complémentaires sont rappelés : *L'Audiovisuel en bibliothèque*, publié par Images en bibliothèques et l'ABF en 2010, qui traite davantage de politique documentaire que d'architecture ; et l'article de Benoît Labourdette sur la projection en médiathèque, inclus dans la dernière version du guide pratique d'Images en bibliothèques, qui constitue un premier jalonnement sur les questions d'espace de projection. L'ouvrage du *Moniteur*, pour sa part, aborde la bibliothèque sous l'angle purement architectural : c'est précisément le chaînon manquant que le groupe est en mesure de contribuer à combler.

La création audiovisuelle en bibliothèque : espaces, équipements et isolation phonique

La discussion s'engage sur les conditions nécessaires pour accueillir des activités de création audiovisuelle en bibliothèque — studio podcast, fond vert, montage vidéo et sonore — en partant d'une question volontairement provocante : est-il possible de proposer un mini studio audiovisuel dans une bibliothèque de petite taille ?

Le consensus qui se dégage est positif. Avec une tablette, deux micros, un enregistreur et un fond vert accroché au mur, il est possible de disposer d'un outil de production audiovisuelle fonctionnel dans un espace de quelques mètres carrés seulement. Céline Meneghin (MD41) confirme que les bibliothèques départementales mettent précisément à disposition ce type de matériel — relativement peu onéreux — dans leurs réseaux, pour démontrer que ces pratiques ne sont pas réservées aux grands établissements, et que les petites structures peuvent en bénéficier via l'emprunt. Le potentiel de ces espaces pour des ateliers à destination des scolaires est souligné — sur des thématiques comme la prise de parole, la mise en scène de soi ou l'initiation à la création de contenu vidéo.

« Montrer qu'effectivement, finalement, ce type d'outil c'est quand même relativement peu onéreux, et que les plus petites structures peuvent bénéficier en plus des emprunts auprès de leur bibliothèque départementale. »

La notion de modularité est interrogée. Il est proposé de lui préférer celle de polyvalence : l'expérience montre que les espaces très modulables — avec des cloisons coulissantes et des configurations transformables — finissent souvent par rester dans une seule configuration, le potentiel évolutif étant sous-utilisé. Ce qui est réellement recherché, c'est un espace aux qualités multiples, capable d'accueillir des usages variés sans nécessiter de transformation lourde.

La question de l'isolation phonique émerge comme la recommandation centrale pour ces espaces. Deux niveaux distincts sont identifiés dans la discussion. Le premier est la maîtrise de la réverbération interne à l'espace : des surfaces absorbantes, l'absence de carrelage, des aménagements acoustiques simples permettent d'améliorer significativement la qualité sonore des enregistrements. Le second, plus structurel, est l'isolation vis-à-vis des bruits extérieurs — et notamment du reste de la bibliothèque — qui reste un défi architectural souvent difficile à résoudre à moindre coût. Pauline Sauveur (CAUE 58) formule clairement cette distinction :

« Il y a vraiment deux niveaux de possibilités. Des choses assez simples, même en bricolant, pour avoir le minimum de réverbération. Et puis la question de ne pas être parasité par les bruits alentours — ça, c'est une question qui me paraît presque un enjeu compliqué à résoudre. »

Une recommandation de synthèse se dégage : dans la perspective de la conception d'un espace neuf, disposer d'une zone polyvalente — même petite — isolée phoniquement constitue un impératif. L'isolation lumineuse, elle, est beaucoup plus simple à aménager après coup (rideaux, stores). C'est donc la dimension phonique qui doit être anticipée dès la conception architecturale. Il est aussi noté qu'un espace de projection collective, conçu de façon polyvalente, peut remplir la double fonction d'espace de projection et d'espace de création : une table, deux micros et un enregistreur suffisent pour y enregistrer un podcast lorsque la salle est disponible.

La valorisation des collections physiques : facing, mobilier et nouvelles typologies

L'importance du facing — présentation des jaquettes plutôt que des tranches — est soulignée pour donner envie aux usagers. Dans les nouvelles bibliothèques, des espaces cinéma sont identifiés par une signalétique visuelle et une décoration spécifique (affiches, objets) qui permettent à l'usager de comprendre immédiatement dans quel espace il se trouve.

L'attention est attirée sur des typologies de collections physiques en essor, souvent peu prises en compte dans les réflexions sur les espaces : les instruments de musique empruntables, les platines

vinyle, les outils audiovisuels prêtés. Ces objets nécessitent des dispositifs de présentation et de stockage spécifiques, très différents des rayonnages de DVD ou de CD traditionnels, et méritent d'être intégrés dans les préconisations sur les espaces.

La valorisation des collections numériques dans les espaces physiques

La question est posée de la manière dont les bibliothèques peuvent valoriser leurs collections numériques dans les espaces physiques — une problématique partagée notamment par les bibliothèques dont les collections sont en grande partie dématérialisées. Le constat est posé : lorsque les collections disparaissent physiquement des espaces, elles tendent à être moins consultées. L'enjeu est donc de les rendre visibles et désirables au sein des espaces physiques.

Un dispositif expérimenté dans les pays du Nord, évoqué dans d'autres chantiers du projet national, est présenté : des écrans tactiles disposés dans la bibliothèque permettent aux usagers de naviguer dans les catalogues dématérialisés et d'envoyer directement les films sélectionnés vers leur compte lecteur, incarnant ainsi la présence des collections numériques au milieu des rayons physiques. La Médiathèque départementale du Loir-et-Cher utilise depuis plusieurs années des bornes tactiles recyclées à des fins similaires. Le bilan est mesuré : l'usage en bibliothèque reste limité, les usagers préférant consulter les ressources via les applications depuis chez eux. L'intérêt principal de ces dispositifs tient donc davantage à la visibilité de l'offre qu'au service effectif qu'ils rendent. *« C'est pas forcément une recherche, une attente des publics à ce que nous on a pu voir à notre modeste échelle. Mais ça a le mérite de les mettre en avant. »*

Le consensus est de ne pas recommander l'achat de matériel spécifiquement pour cet usage, au vu de son coût et de son impact limité sur les pratiques. En revanche, si du matériel existe déjà dans l'établissement, il peut tout à fait être mis à profit pour assurer cette visibilité. Ce dispositif sera par ailleurs présenté dans le livret du chantier 3.1 comme retour d'expérience, assurant ainsi une cohérence transversale entre les livrables.

Les postes de consultation sur place

La question est posée de savoir si le livret doit recommander des postes de consultation audiovisuelle sur place, ou si la bibliothèque doit désormais se concentrer sur le prêt à emporter. La réponse collective penche clairement pour le maintien de points d'accès en bibliothèque, y compris dans une logique de consultation sur place, même si leur forme peut varier : table avec écran, fauteuil dédié, poste en espace semi-fermé.

L'observation de terrain confirme que les usagers privilégient systématiquement les espaces les plus discrets pour regarder des contenus vidéo. Ce fait, qui plaide pour des espaces de consultation dotés d'une certaine intimité, rejoint par ailleurs la préoccupation pratique de certains établissements : dans un espace trop ouvert, la présence de films destinés à un public adulte sur des écrans visibles par tous les usagers, y compris des enfants, pose des questions de gestion délicate.

L'avenir du DVD à l'horizon 2035

La question est soulevée, notamment dans le contexte de projets de construction à l'horizon 2030-2031 : les espaces en cours de conception seront-ils encore pensés pour accueillir des collections physiques en 2035 ? Le groupe s'appuie sur les conclusions du chantier 1 : contrairement aux idées reçues, les chiffres institutionnels de vente de DVD ne fléchissent pas — ils sont même en légère progression, portés notamment par les achats de films documentaires, de cinéma d'auteur et de films pour la jeunesse. Pour certains titres, les acquisitions par les bibliothèques représentent jusqu'à 50 % des ventes en volume et 70 % en valeur. La disparition du DVD est donc loin d'être imminente pour ces segments.

Cette réalité est confirmée par l'expérience du prêt de lecteurs DVD en bibliothèque départementale — une pratique qui a permis de maintenir, voire de relancer, les prêts dans des établissements qui s'interrogeaient sur l'utilité de conserver leurs fonds. Céline Meneghin (MD41) précise à ce sujet que le choix d'un matériel de gamme moyenne — autour de 50 € — s'est avéré essentiel pour éviter que le coût de remplacement en cas de dégradation ne soit rédhibitoire pour les usagers emprunteurs.

Le consensus se dégage autour de la notion de polyvalence : concevoir les espaces de manière à ce qu'ils puissent évoluer avec les usages, sans parier sur la disparition rapide d'un support ni sur sa pérennité absolue. Cette recommandation de prudence et d'adaptabilité est identifiée comme l'un des messages centraux à transmettre aux rédacteurs du Moniteur.

6. Organisation du travail pour la prochaine réunion

En clôture de séance, les prochaines étapes sont précisées. Les auditions des établissements identifiés pour Li32 vont se dérouler dans les semaines à venir, à commencer par celle de Brest dès le lendemain après-midi. À partir du 22 avril, une série d'auditions d'éditeurs vidéo sera conduite dans le cadre du projet national ; les membres du chantier 5 souhaitant y participer peuvent contacter directement l'équipe de coordination pour obtenir les liens de connexion. Il est rappelé que l'ensemble des auditions du projet national est visible sur la première page du site du projet.

L'objectif est de disposer d'au moins une ou deux pages finalisées du livret Li32 — correspondant aux premiers établissements audités — pour le courant du mois de mai, afin de les soumettre au groupe en amont de la réunion n°3 et d'amender la structure si nécessaire.

Le jalon global reste la journée de restitution du 6 juillet à la BnF, organisée en présentiel et en distanciel, pour laquelle l'objectif est d'avoir au moins la moitié des livrables du projet national finalisés. Les documents non finalisés à cette date pourront être complétés en juillet et en septembre du côté d'Images en bibliothèques.